



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

2018/02-31

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion spéciale du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle municipale de Ragueneau le jeudi 22 février 2018 à 19 h à laquelle sont présents :

Madame Huguette Tremblay
Madame Laurence Martel

Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Romain Bergeron

Sont absents :

Monsieur Gilbert Dupont

Madame Roxanne Caron

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h par le maire, monsieur Joseph Imbeault, qui en est le président.

Madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2018/02-32

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2018/02-33

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

2018/02-34

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ACHAT D'UN CAMION DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ragueneau a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement à l'achat d'un camion de service (résolution n° 2018/02-19);

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, le tout comme suit :

- Laflèche Auto Ford pour un montant de 40 485,75 \$ (taxes incluses);
- Olivier Chrysler pour un montant de 36 675,70 \$ (taxes incluses);
- Carrefour Chevrolet pour un montant de 39 359,99 \$ (taxes incluses).

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que la soumission d'Olivier Chrysler soit retenue puisqu'elle s'est avérée la plus basse soumission conforme. Il est convenu qu'un montant de 36 675,70 \$ provenant du surplus accumulé soit affecté au paiement de cette acquisition.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault, a procédé à l'achat.



No de résolution
ou annotation

2018/02-35

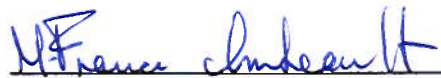
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Joseph Imbeault, répond aux questions des personnes présentes.

2018/02-36

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 05.



Directrice générale
et secrétaire-trésorière par intérim



Maire

Je, Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.